

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX Arrêté de police N° 02/2019 du 18 janvier 2019

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Valentina Terechkova dans le cadre de la rénovation d'un branchement d'assainissement pour le compte de la CAD.

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARRETE

Article 1 Des travaux de mise en conformité d'un branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du lundi 04 février 2019 face au N° 45 de la rue

Valentina Terechkova.

Article 2 Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée sur une partie de la rue Valentina Terechkova suivant les aléas

du chantier.

Article 3 Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.

Article 4 La société Lefranc exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 La société Lefranc dont le siège est au 513 de la rue du Nord 592345 Fressain.

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN Le 18 janvier 2019 Le Maire, Maryline Lucas